

Règlement de la 2ème Edition La Foulée Ressource

Et Charte du Participant

Tous ensemble pour la bonne cause !

Dimanche 18 Octobre 2020

1. Présentation

L'association Ressource Montélimar organise le dimanche 18 Octobre 2020 **La Foulée Ressource**, courses pédestres comportant un trail de 10,2 kms chronométrés, une randonnée de 10,2 kms et une marche nordique de 10,2 kms, ces deux dernières épreuves ne sont pas chronométrées, pas de certificat médical requis.

TRAIL 10,2 kms

Départ : Mairie SAVASSE

Arrivée : Mairie SAVASSE

Heure de départ : 9H 30 départ par vague selon arrivée dans les **SAS aménagés dans le respect du protocole sanitaire COVID-19**

Catégories d'âge : âge minimum requis : 16 ans pour le trail

RANDONNEE et MARCHÉ NORDIQUE 10,2 kms

Départ individuel à partir de 11h00 jusqu'à 14H30

Sécurité assurée sur le parcours jusqu'à 17h

Non-retour à 17h sur le lieu de départ désengage l'organisateur de sa responsabilité

2. Conditions de Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie cadet.

Les concurrent(e)s doivent donc être né(e)s en 2004 ou avant.

Pour les participants aux trails, un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course est demandé. Suite à la circulaire n° 13 du 21 avril 2008, avec la mention **« non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »**.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

3. Inscriptions et Montants des droits d'inscription

12 € par coureur / marcheur (gratuit jusqu'à 10 ans)

Les enfants jusqu'à 10 ans sont autorisés mais uniquement sous la responsabilité des parents.

Les chiens sont autorisés mais uniquement tenu en laisse.

Le montant des inscriptions est entièrement versé au profit de l'Association CENTRE RESSOURCE de Montélimar.

500 participants maximums pour le trail

500 participants maximums pour les randonnées et la marche nordique.

Soit 1000 participants toutes épreuves confondues.

Les inscriptions se font sur Internet ; auprès de la société Chronosphère: [www :chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr) ; et ce jusqu'au jeudi 15/10/2020 à minuit.

Les frais de transactions de 1€ sont à la charge du participant.

Ou par courrier jusqu'au 16/10/2020 à l'adresse :

Centre Ressource Montélimar

« Inscription La Foulée Ressource »

7 avenue du Meyrol

26200 Montélimar

Toute inscription est définitive, et ne peut faire objet d'un remboursement pour quelques motifs que ce soient.

Rétrocéder son dossard est formellement interdit.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NI RETRAIT DE DOSSARD SUR PLACE LE JOUR J.

4. Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce collée au dossard.

Ce dernier doit être entièrement visible, en état, porté à l'avant et correctement attaché par des épingles à nourrice fournies par l'organisation. Tout dossard déchiré, plié, en mauvais état, est susceptible de disqualifier le participant.

5. Remise des dossards uniquement :

Pour les randonneurs et marcheurs :

A partir du Jeudi 15 octobre 2020 de 10h à 17h

Vendredi 16 octobre 2020 de 10h à 17h

Samedi 17 octobre 2020 de 10 h à 13h

Pour les participants au Trail :

A partir du Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 17h

Samedi 17 octobre 2020 de 10h à 13h.

Au Centre Ressource Montélimar

7 avenue du Meyrol

26200 Montélimar

6. Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

7. CHARTE DU PARTICIPANT – ENGAGEMENTS PREVENTION COVID-19

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée si le participant ne respecte pas la Charte de Participant ci-dessous.

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que participant de l'évènement LA FOULEE RESSOURCE, je m'engage sur l'honneur à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respectez strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires : > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et que je remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie > Courrir en respectant au maximum la distanciation

sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée > Ne pas cracher au sol > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique > Respecter et laisser les lieux publics propres > Être équipé et utiliser dès que possible mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes

potentiellement générateurs de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteurs de maladies chroniques, femmes enceintes).

6/ Si j'ai présenté des symptômes Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas me présenter à la course, tout comme au retrait du dossard, si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

10/Suivre strictement le parcours

11/ Aider un autre participant en difficulté

8. Ravitaillement

Chaque participant doit se munir de son ravitaillement (eau, sucre, etc...) car il n'y a pas de ravitaillement sur la mi-parcours en raison du contexte sanitaire.

Le ravitaillement final sera servi dans des contenants individuels à chaque participant.

9. Sécurité Parcours

Le parcours est entièrement balisé et emprunte des chemins et routes à travers le village de Savasse et des chemins à travers la campagne.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise ou des panneaux « La Foulée Ressource »

La sécurité est assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Mairie de Savasse.

La responsabilité médicale sera assurée par deux médecins et deux infirmières.

Les pompiers seront avertis de l'événement et seront prêts à intervenir si nécessaire.

Il y aura un référent COVID-19 comme précisé dans la charte du participant.

10. Classements / Récompenses

Les classements pour le TRAIL sont établis par la société Chronosphère ; par catégories : femmes, hommes classement uniquement au scratch

Pour l'épreuve TRAIL 10.2 kms seront récompensés :

- les 3 premières femmes

- les 3 premiers hommes

Aucun classement pour la randonnée ni la marche nordique

La remise des prix aura lieu devant la mairie de Savasse en respectant les gestes barrières (masques, distanciation).

11. Droit d'accès et de rectification aux informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Les concurrents désireux de ne pas apparaître dans les différents classements doivent en aviser les organisateurs lors de leur inscription soit par courrier soit par Mail.

12. Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de la FOULEE RESSOURCE ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course LA FOULEE RESSOURCE MONTELMAR, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

13. Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

Condition exceptionnelle -COVID-19

En cas d'annulation en raison du COVID-19, toute inscription sera intégralement remboursée sauf les frais de transaction d'un euro (1 €uro).

Vous pourrez également faire don du montant de votre inscription à notre Association Centre Ressource de Montélimar.

14. Règlement sanitaire La Foulée Ressource

En raison de la crise sanitaire et des contraintes liées à la pandémie Covid-19, les organisateurs s'engagent à mettre en place les mesures suivantes :

- Les bénévoles seront munis de masque et de gants en respectant la distanciation entre eux et pour les concurrents ;
- Le départ du trail se fera dans des sas pour limiter le nombre de coureurs, les coureurs porteront le masque au départ, ils pourront le retirer sur le parcours - Après l'arrivée du trail, les coureurs porteront leur masque.
- Pour la randonnée et la marche nordique, le départ et l'arrivée se feront avec le port du masque.
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et de la charte et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Nous sommes tous concernés, en me protégeant, je protège les autres !

La Direction La Foulée Ressource.